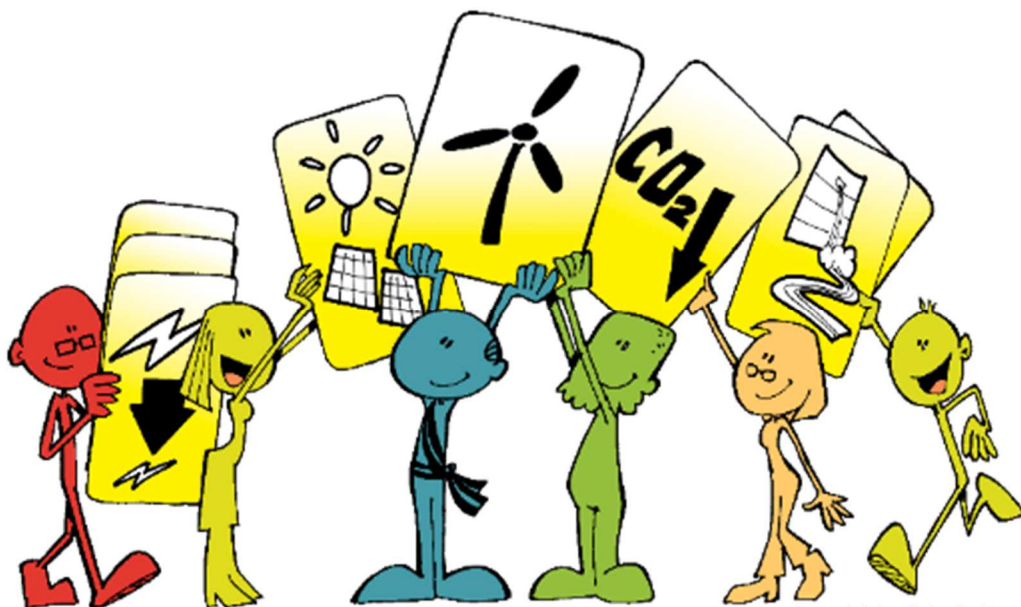


Plan Climat-Air-Énergie Territorial

RESUME NON TECHNIQUE

Evaluation Environnementale Stratégique

Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides (81)



Copyright – Sylvain Pongj



Communautés de communes :

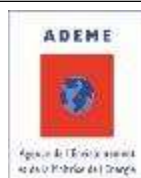
Monts d'Alban et Villefrancois (CCMAV)

Centre Tarn (3CT)

Cordais Causse (4C)

Carmausin Ségala (3CS)

CC Val 81



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Bordereau de données documentaires

Dossier établi en 2019 avec le concours du bureau d'études



Titre	Synthèse de l'Evaluation Environnementale Stratégique des Plans Climat Air Energie Territoriaux du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides
Commanditaire	Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides
Responsable de l'étude	Julien FRAT
Adresse	14 Chemin de Pradelés, 81 000 ALBI
Téléphone	05 63 36 87 01
Télécopie	05 63 36 20 10
Email	jfrat@ptab.fr
Rédaction	L'ARTIFEX
Date	28/03/2019

Suivi qualité - Élaboration du rapport

	Rédacteurs	Relecteurs
Nom	Clément GALY	Benoit VINEL
Qualité	Chargé d'études	Chef de projet
Organisme	L'Artifex	L'Artifex
Visa		

L'évaluation environnementale stratégique a été menée par le Bureau d'Etudes Environnementales L'ARTIFEX.

Les intervenants ont été :

Benoit VINEL

Responsable d'Agence - Chef de projet

Clément GALY

Chargé d'études Environnement et Territoire

Clément est diplômé de la licence professionnelle GADER (Gestion et Aménagement Durable des Espaces et des Ressources) à Perpignan (66), qui lui permet d'avoir une analyse polyvalente appliquée aux différentes composantes des territoires (espaces forestiers, agricoles, naturels, ressource en eau, ...).

Cette évaluation a été construite avec le partenariat de SOLAGRO, association spécialisée dans l'environnement, en charge de l'élaboration du présent PCAET.

1. Présentation générale

1.1 Signification

Tableau 1 : Signification du Plan, source : « PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre » édité par l'ADEME

Plan	<p>Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination d'une collectivité porteuse. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.</p>
Climat	<p>Le PCAET a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- de réduire les émissions de GES du territoire (volet « atténuation ») ;- d'adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation »).
Air	<p>Les sources de polluants atmosphériques sont, pour partie, semblables à celles qui génèrent les émissions de GES (en particulier les transports, l'agriculture, l'industrie, le résidentiel, le tertiaire). Dans le cas des GES, les impacts sont dits globaux tandis que pour les polluants atmosphériques ils sont dits locaux.</p> <p>Le changement climatique risque d'accentuer les problèmes de pollution atmosphérique (ex : ozone lors des épisodes de canicule).</p>
Energie	<p>L'énergie est le principal levier d'action dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air avec 3 axes de travail : la sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.</p>
Territorial	<p>Le plan climat air énergie s'applique à l'échelle d'un territoire. Le mot territoire ne s'interprète plus seulement comme échelon administratif mais aussi, et surtout, comme un périmètre géographique donné sur lequel tous les acteurs sont mobilisés et impliqués.</p>

1.2 Cadre réglementaire

PCET / PCAET : ce qui change avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 :

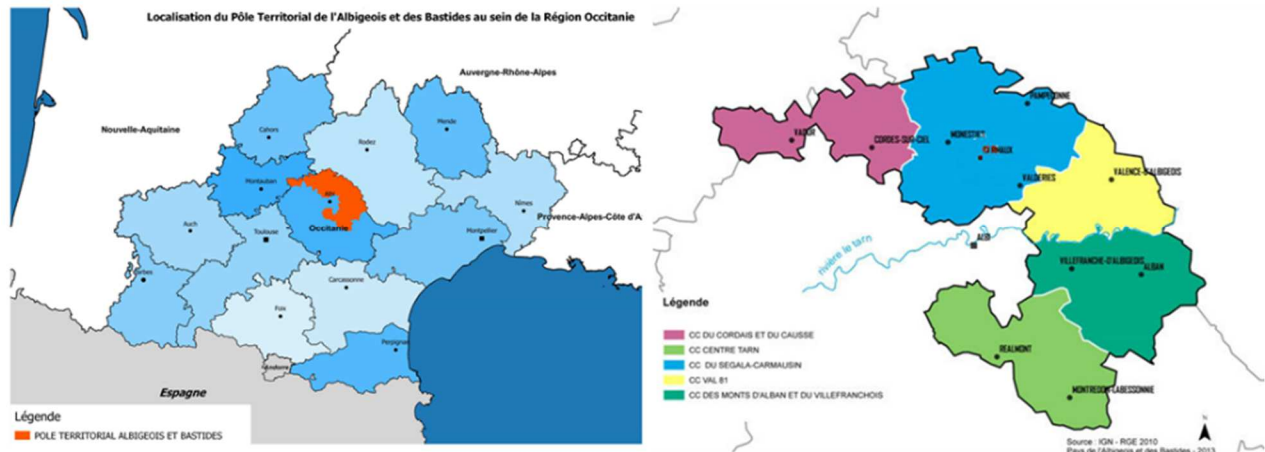
Tableau 2 : Un cadre réglementaire modifié avec la LTECV, source : « PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre » édité par l'ADEME

Objet	Avant LTECV	Après LTECV
Porteurs obligés	Collectivités de plus 50 000 habitants, quel que soit leur statut (Communes, Communautés de communes, Communautés d'agglomération, Communautés urbaines, Départements, Régions)	Uniquement les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants et la Métropole de Lyon
Application obligatoire	Sur ce qui relève du patrimoine direct de la collectivité (bâti, flotte de véhicules, éclairage public) et de ses compétences (planification urbaine, transports, traitement de déchets, etc.)	Sur toutes les activités du territoire : les objectifs et le programme d'action du plan climat sont obligatoirement définis à l'échelle territoriale
Nom	Plan climat-énergie-territorial (PCAET)	Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)
Périodicité	5 ans	6 ans avec rapport public à 3 ans

Le plan climat air énergie territorial fait partie de la liste des plans, schémas et programmes devant faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique tel que défini dans l'article R. 122-17 du code de l'environnement. La réalisation de cette évaluation fait partie intégrante de la démarche d'élaboration du PCAET. A ce titre, elle s'articule directement avec les étapes d'élaboration du PCAET et participe à l'aide à la décision dans la définition des objectifs du territoire et du plan d'actions associé.

Les PCAET font partie des dispositifs de planification de nature stratégique ou réglementaire et il est important de les repositionner par rapport aux autres documents existants ou prévus (cf schéma en page suivante).

Illustration 1 : Localisation du Pôle Territorial en Occitanie et des 5 EPCI qui le composent, source : Rapport SOLAGRO



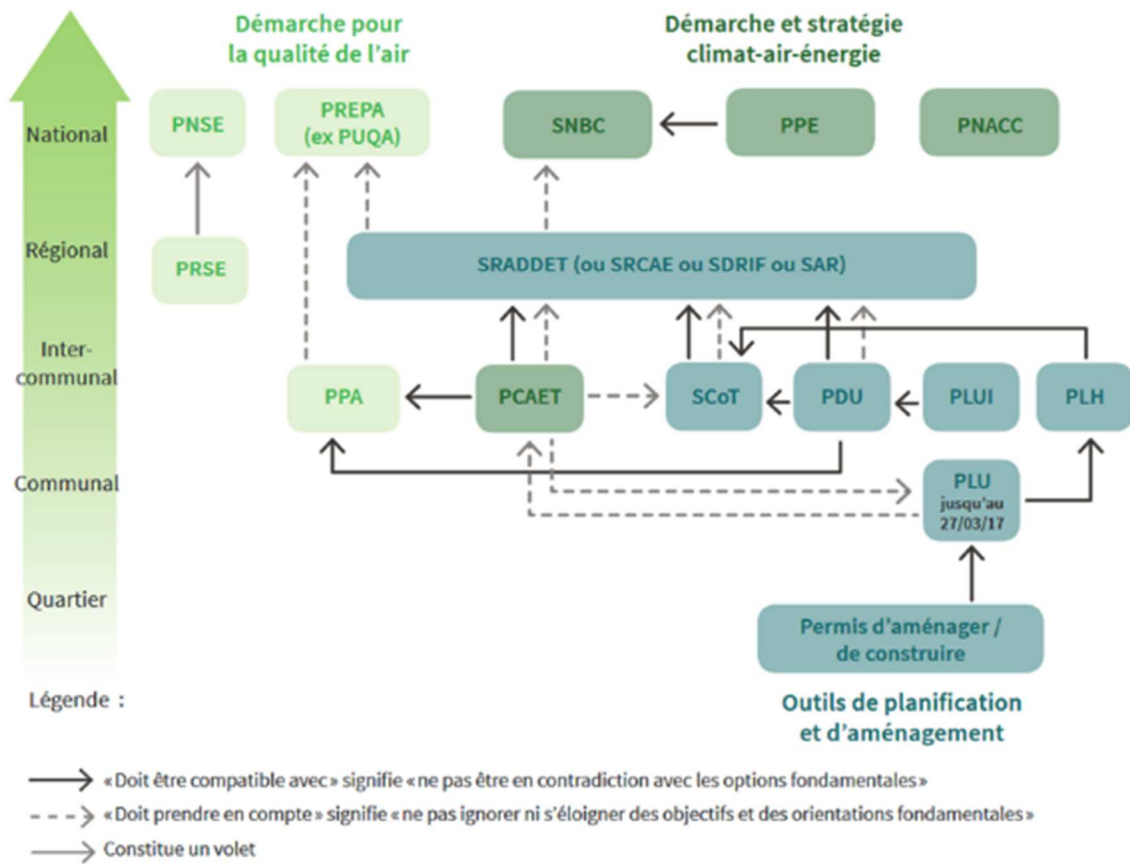
Le Pôle est concerné par 2 SCOT :

- Le SCOT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais qui couvre le périmètre de 3CS, de 4C et de Val 81 ;
- Le SCOT du Grand Albigeois, qui intègre la CC Centre Tarn, la CC des Monts d’Alban et Villefranchois et la CA de l’Albigeois, qui est hors périmètre Pôle.

Le PCAET du PTAB est compatible avec les documents disponibles suivants :

		Documents disponible à l'échelle du territoire du PTAB
Le PCAET doit être compatible avec :	SRCAE	SRCAE Midi-Pyrénées
	SRADDET ou SRADDT	SRADDT Midi-Pyrénées
	PPA (planification « Air »)	Non concerné
Le PCAET doit prendre en compte :	SCoT	SCoT du Grand Albigeois SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais
	SRADDET ou SRADDT	SRADDT Midi-Pyrénées

Illustration 2 : Articulation du PCAET avec les autres dispositifs de planification de nature stratégique ou réglementaire, source : ADEME, PCAET : comprendre, construire et mettre en œuvre.



2. Etat initial de l'environnement et perspectives d'évolutions (scénario tendanciel)

2.1 Milieu physique

2.1.1 Climatologie

Synthèse et sensibilités

- Un territoire à la limite des climats océanique et continental
- Le réchauffement climatique se poursuit quel que soit le scénario
- Des impacts sur le climat, l'énergie, santé humaine et les milieux naturels
- Des acteurs locaux qui se mobilisent face au phénomène

Perspectives d'évolution

- + 4°C à l'horizon 2071-2100 par rapport à la période 1976-2005 (scénario sans politique climatique)
- Diminution du nombre de jours de gel et augmentation du nombre de journées chaudes
- Assèchement des sols
- Augmentation des besoins en climatisation

Enjeu

- **L'atténuation et l'adaptation du territoire au changement climatique**

2.1.2 Géologie et pédologie

Synthèse et sensibilités

- Patrimoine géologique varié (3 principales entités géologiques)
- Importante activité d'extraction de matériaux
- 22 carrières identifiées par le SDC
- La particularité du bassin houiller de Carmaux – Blaye-le-Mines
- La diversité pédologique liée à la diversité géologique
- Un stock de carbone plus important dans les secteurs boisés
- Une érosion des sols plus importante dans les zones de piémont, peu boisées
- De nombreux sites et sols pollués répartis sur le territoire

Perspectives d'évolution

- Méthodes agricoles et sylvicoles stables
- Stock de carbone lié aux activités agricoles et sylvicoles du territoire
- Erosion des sols liés aux activités agricoles et sylvicoles du territoire
- Les sites pollueurs soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Enjeux

- **La préservation de la ressource géologique du territoire**
- **Le maintien et le développement des capacités de stockage de carbone du territoire**
- **La lutte contre l'érosion et la pollution des sols qui constituent une ressource non renouvelable**

2.1.3 Eaux souterraines

Synthèse et sensibilités

- 12 masses d'eau souterraines (MESO) identifiées au droit du territoire
- Moins de 50% des MESO en bon état qualitatif en 2015
- Une pression agricole importante sur les MESO (nitrates, pesticides)
- MESO présentant globalement un bon état quantitatif
- Usage des MESO essentiellement pour l'alimentation en eau potable

Perspectives d'évolution

- Objectifs de bon état global (quantitatif, qualitatif) des MESO fixé par le SDAGE pour 2027
- Tendance à la baisse des prélèvements dans les MESO

Enjeux

- **La préservation de l'état quantitatif des MESO, en lien avec la régulation des prélèvements**
- **L'amélioration de l'état qualitatif des MESO et l'implication de la profession agricole**

2.1.4 Eaux superficielles

Synthèse et sensibilités

- 12 masses d'eau superficielles (MESU) de classe 1 et 2 sur le territoire
- Un maillage hydrographique particulièrement dense
- Des fluctuations saisonnières de débit importantes
- Un seul cours d'eau du territoire présente un bon état écologique en 2015
- 3 cours d'eau sont impactés par les prélèvements agricoles
- Les prélèvements dans les MESU concernent principalement l'usage AEP (suivi de près par les usages agricoles)

Perspectives d'évolution

- Les objectifs de bon état global des MESU sont fixés par le SDAGE pour 2027
- Les prélèvements d'eau dans les MESU suivent une tendance à la baisse.

Enjeu

- L'amélioration de la qualité des cours d'eau du territoire

2.1.5 Préservation de la ressource en eau

Synthèse et sensibilités

- Des documents pour cadrer la préservation de la ressource en eau : SDAGE, SAGE, contrats de rivière
- 64 communes classées dans un Zone de Répartition des Eaux (ZRE)

Perspectives d'évolution

- Objectifs chiffrés et plans d'actions fixés par les documents cadre
- Une prise de conscience de la fragilité de la ressource

Enjeu

- **La préservation de la ressource en eau, richesse du territoire**

2.2 Milieu naturel

2.2.1 Les zonages écologiques : dispositifs de protection des milieux naturels

Synthèse et sensibilités

- 3 sites Natura 2000 sont identifiés sur le territoire
- 1 commune est identifiée sur le territoire du PNR Haut Languedoc
- 33 ZNIEFF de type 1 et 12 ZNIEFF de type 2 couvrent le territoire
- Le territoire contient 23 Espaces Naturels Sensibles
- 681 zones humides sont localisées sur le territoire

Perspectives d'évolution

- Nombreux zonages écologiques réglementaires et d'inventaires qui couvrent une grande partie du territoire et permettent une protection de la biodiversité

Enjeu

- Le maintien et le développement des outils de préservation de la biodiversité

2.2.2 Habitats naturels identifiés sur le territoire de la 3CS

Synthèse et sensibilités
<ul style="list-style-type: none">• Une mosaïque d'habitats naturels• La prédominance des systèmes culturaux et parcellaires complexes (1/4) et des forêts de feuillus (1/4)
Perspectives d'évolution
<ul style="list-style-type: none">• Evolution constante des habitats : fermeture des milieux semi-ouverts, urbanisation des espaces agricoles et naturels, enrichissement des zones non mécanisables ...• Perte d'habitats naturels à l'égard de l'urbanisation des villes et village (Cf Aménagement, urbanisme et consommation d'espace, page Erreur ! Signet non défini.)• Changement climatique impactant les habitats naturels

Enjeux

- Le maintien de la mosaïque d'habitats indispensable à la diversité écologique du territoire
- Le maintien de la fonctionnalité des milieux boisés dans les massifs et leur adaptation au changement climatique

2.2.3 Fonctionnement écologique du territoire

Synthèse et sensibilités

- Le secteur de la Grésigne constitue le principal réservoir de biodiversité du territoire
- Les cours d'eau et leur ripisylve maillent le territoire et font office de corridor écologique
- Les zones humides sont également identifiées comme un enjeu régional pour leur fonction multiple
- De nombreux obstacles aux continuités écologiques sont identifiés sur le territoire (voie routière, voie ferrée, villes et villages, carrières, ...)

Perspectives d'évolution

- Les documents d'urbanisme et autres documents de planification prennent en compte la trame verte et bleue
- Les projets de voirie importants qui peuvent constituer des obstacles aux continuités écologiques sont soumis à étude d'impact environnementale. Ils doivent justifier d'une absence d'impact sur l'environnement

Enjeu

- **La préservation des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques qui présentent un rôle majeur pour le fonctionnement écologique**

2.3 Milieu humain

2.3.1 Activités humaines

Synthèse et sensibilités

- L'usage des sols du territoire met en évidence deux activités : agriculture (61% en surface) et sylviculture (29 %)
- Agriculture marquée par la prédominance de l'élevage
- 3 périmètres d'AOC dont 2 pour du vin et 1 pour du fromage (Roquefort)
- Nombreuses communes classées en zone vulnérable aux nitrates
- 4 sylvoécorégions

Perspectives d'évolution

- Les activités humaines sur le territoire du PTAB ne connaissent pas d'évolutions marquantes

Enjeu

- **Le maintien des activités agricoles et sylvicoles, piliers des territoires ruraux**

2.3.2 Ressources énergétiques

Synthèse et sensibilités

- Label TEPcv obtenu en 2015
- 1 183 GWh/an d'énergie consommée (résidentiel et transport principalement)
- Forte dépendance du territoire aux produits pétroliers et au gaz
- 271 GWh/an d'énergie produite (bois et hydraulique en tête)
- La part des EnR représente 23 % de la consommation

Perspectives d'évolution

- Territoire qui s'inscrit dans une démarche de transition énergétique
- Potentiel de développement des EnR

Enjeu

- La réduction de la consommation énergétique
- L'augmentation de la part des EnR pour mieux maîtriser les bilans GES de la production et de l'importation d'énergie

2.3.3 Aménagement, urbanisme et consommation d'espace

Synthèse et sensibilités

- Sensibilisation des élus et des administrés à l'urbanisme durable
- ¼ des communes concernées par la loi Montagne (impose notamment une urbanisation en continuité de l'existant)
- Une consommation d'espaces agricoles essentiellement pour l'urbanisation en périphérie des villes et villages (extension urbaine)

Perspectives d'évolution

- Une consommation d'espaces agricoles et sylvicoles qui tend à se stabiliser, mais avec des efforts à poursuivre
- Des documents de planification ayant pour objectif de limiter cette consommation (SCoT, PLU)

Enjeu

- **La consommation raisonnée et limitée d'espaces sylvicoles et agricoles**

2.3.4 Nuisances et pollutions

Synthèse et sensibilités

- Emissions de GES : 721 000 t. de CO₂/an soit 12,8 teqCO₂/hab/an (agriculture et transport en tête des émissions)
- Une qualité de l'air globalement bonne (données ATMO)
- Territoire peu concerné par la pollution lumineuse
- 36% de la population du Tarn concernée par le risque radon
- Filière déchet en place sur le territoire

Perspectives d'évolution

- Des émissions de GES/hab supérieures aux moyennes régionales
- Un territoire essentiellement agricole, mais des pratiques de plus en plus raisonnables

Enjeux

- **La préservation de la qualité de l'air**

2.3.5 Prévention des risques et sécurité

Synthèse et sensibilités

- 7 PPR inondation approuvés sur le territoire
- 1 PPR retrait/gonflement des sols argileux qui couvre l'ensemble du département du Tarn

Perspectives d'évolution

- Documents mis en œuvre par les départements et communes pour informer les administrés (DDRM, DICRIM)

Enjeu

- La protection de la population face aux risques majeurs

2.3.6 Paysages et patrimoine

Synthèse et sensibilités

- 9 entités paysagères sur le territoire à l'image de la diversité géologique, topographique ...
- 13 sites inscrits et 7 sites classés
- 105 Monuments Historiques inscrits ou classés
- Qualité architecturale des bourgs et villages : Bastides, patrimoine industriel, petit patrimoine ...

Perspectives d'évolution

- Outils pour la préservation du patrimoine naturel et bâti (classement / inscription)

Enjeu

- La préservation de la qualité paysagère et architecturale du territoire

3. Hiérarchisation des enjeux environnementaux

L'ensemble des enjeux environnementaux identifiés dans l'état initial de l'environnement ont été hiérarchisés à partir d'une méthode présentée en page **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 3 : Bilan des enjeux environnementaux hiérarchisés

Niveau d'enjeu	Enjeu
Enjeu majeur	L'atténuation et l'adaptation du territoire au changement climatique
	La réduction de la consommation énergétique
	L'augmentation de la part des EnR pour mieux maîtriser les bilans GES de la production et de l'importation d'énergie.
	La préservation de la qualité de l'air
Enjeu important	Le maintien et le développement des capacités de stockage de carbone du territoire
	La lutte contre l'érosion et la pollution des sols qui constituent une ressource non renouvelable
	Le maintien et le développement des outils de préservation de la biodiversité
	La préservation de la ressource en eau, richesse du territoire
	Le maintien de la mosaïque d'habitats indispensable à la diversité écologique du territoire
	Le maintien de la fonctionnalité des milieux boisés dans les massifs et leur adaptation au changement climatique
	La préservation des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques qui présentent un rôle majeur pour le fonctionnement écologique
	Le maintien des activités agricoles et sylvicoles, piliers des territoires ruraux
	La consommation raisonnée et limitée d'espaces sylvicoles et agricoles
Enjeu modéré	La préservation de la ressource géologique du territoire
	La préservation de l'état quantitatif des MESO, en lien avec la régulation des prélèvements
	L'amélioration de l'état qualitatif des MESO et l'implication de la profession agricole
	L'amélioration de la qualité des cours d'eau du territoire
	La protection de la population face aux risques majeurs
	La préservation de la qualité paysagère et architecturale du territoire

Pour la suite de l'étude, nous proposons de nous attacher aux **enjeux importants et majeurs**.

4. Solutions de substitution raisonnables et exposé des motifs pour lesquels le plan a été retenu

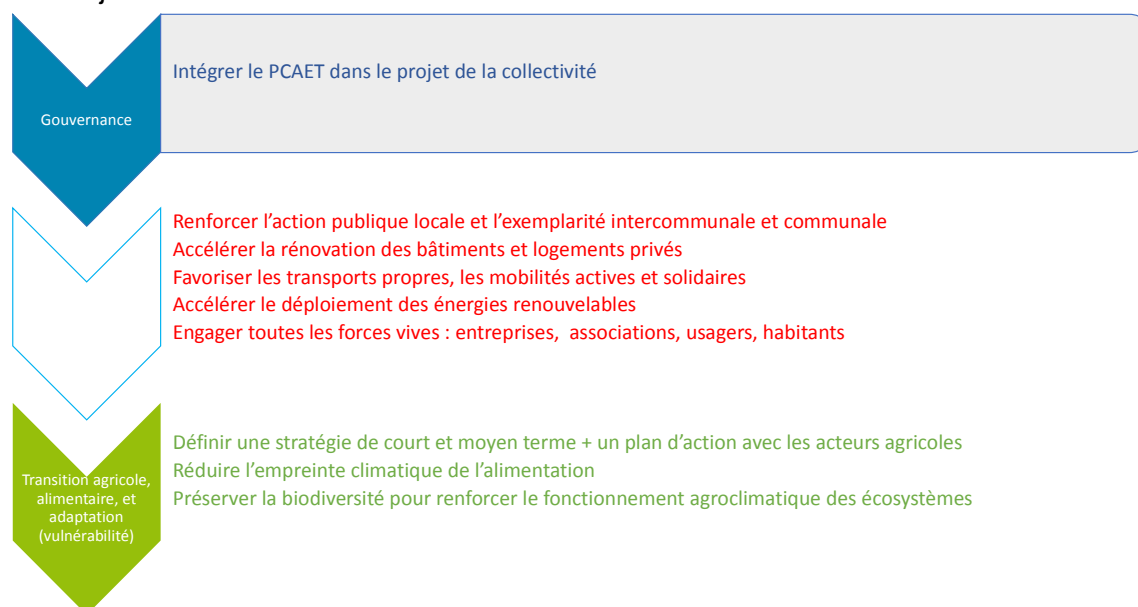
4.1 Orientations stratégiques et enjeux communs retenus

Source : SOLAGRO

Les trois orientations majeures arrêtées :

- S'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive TEPOS ;
- Accompagner la transition agricole et alimentaire, accompagner l'agriculture dans sa stratégie d'adaptation ;
- Mettre en place d'une gouvernance dans chaque EPCI garantissant la mise en œuvre des actions (avec un bon niveau de performances énergétique et climatique), et correctement articulée avec le pôle.

Les enjeux retenus sont les suivants :



4.2 Justification des choix retenus

Le tableau suivant synthétise les grands objectifs énergie – GES à 2030 et 2050, ainsi que les objectifs du PCAET.

Tableau 4 : Synthèse des grands objectifs énergie/GES et objectifs du PCAET du PTAB

	Consommation énergétique finale		Production d'énergie renouvelable		Emissions de GES	
	2030	2050	2030	2050	2030	2050
PCAET	-29% (2015)	-52% (2015)	x 3 (2015)	x 6 (2015)	-31% (2015)	-61% (2015)
TEPCV	-20% (2012)	-50% (2012)	/	/	-40% (1990)	-75% (1990)
REPOS	/	-39% (2015)	x 1,5 (2015)	x 2,4 (2015)	/	/
SNBC	/	/	/	/	-27% (2013)	-73 % (2013)

4.3 Intégration des mesures environnementales

Actions pour la gouvernance	Intégrer le PCAET dans le projet de la collectivité - Le rendre opérationnel.
Atouts environnementaux	Non concerné. Actions de gouvernance.

Actions pour s'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive	<p>Renforcer l'action publique locale et l'exemplarité intercommunale et communale</p> <p>Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments et logements privés</p> <p>Développer les transports propres, les mobilités actives et solidaires</p> <p>Accélérer le déploiement des énergies renouvelables</p> <p>Engager les forces vives : entreprises, associations, usagers ...</p>
---	---

Atouts environnementaux	<p>Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments / Résorber et prévenir la précarité énergétique.</p> <p>Suivi des fluides pour réaliser des économies d'eau et d'énergie.</p> <p>Réduire la consommation d'énergie par la meilleure gestion de l'éclairage public. Atout sur la biodiversité nocturne.</p> <p>Développement des infrastructures de distribution des EnR (GNV)</p> <p>Communiquer, sensibiliser, accompagner autour du développement des EnR. Développer la concertation.</p> <p>Diminution des émissions de GES par des actions concrètes sur la mobilité active / le covoiturage / les espaces de travail partagés / les transports collectifs.</p> <p>Développer des infrastructures de production des EnR (photovoltaïque en toiture de bâtiment agricole, coopératives citoyennes...)</p> <p>Réduction des émissions de GES (actions sur les bâtiments et la mobilité) et amélioration de la qualité de l'air.</p>
--------------------------------	--

Actions pour la transition agricole et alimentaire et pour l'adaptation au changement climatique	<p>Définir une stratégie pour accompagner la transition agricole et limiter la vulnérabilité de l'agriculture au changement climatique</p> <p>Réduire l'empreinte climatique de l'alimentation</p> <p>Mobiliser les habitants autour de la connaissance et de la préservation de la biodiversité</p>
---	--

Atouts environnementaux	<p>Réduction des émissions de GES dans le domaine agricole.</p> <p>Réduction des consommations d'eau et meilleure gestion des espaces naturels sur les exploitations.</p> <p>Augmenter l'efficacité énergétique en agriculture. Effet bénéfique sur la qualité de l'air.</p> <p>Adaptation de l'agriculture aux changements climatiques.</p> <p>Réduire l'empreinte climatique de l'assiette et ainsi diminuer les émissions de GES.</p> <p>Développer des outils de préservation de la biodiversité (ABC).</p> <p>Poursuivre le plan de développement massif forestier.</p>
--------------------------------	--

5. Exposé des effets notables probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement

Si l'on devait schématiser, les actions peuvent rentrer dans différentes catégories ayant des incidences homogènes.

Tableau 5 : Tableau récapitulatif des types d'incidences par catégorie d'actions

Catégorie d'actions	Actions concernées	Type d'incidence
Actions qui améliorent la gouvernance, le financement, le retour d'expérience ... de la mise en œuvre du PCAET	GOUV_1 GOUV_2 GOUV_3 GOUV_4 TEPOS_ACT1 TEPOS_ACT3 TEPOS_ACT4 TEPOS_ACT5 TEPOS_ACT6 TEPOS_ACT7 TEPOS_ACT8	Les incidences sont très indirectement positives puisque le suivi contribuera à améliorer la pertinence des choix faits notamment d'un point de vue environnemental.
Actions qui portent sur le développement d'une stratégie de développement des EnR, des mobilités actives, de la rénovation énergétique, de transition énergétique et écologique ...	TEPOS_EXE1 TEPOS_EXE2 TEPOS_EXE3 TEPOS_EXE4 TEPOS_EXE6 TEPOS_EXE7 TEPOS_EXE8 TEPOS_EXE9 TEPOS_EXE10 TEPOS_BAT1 TEPOS_BAT2 TEPOS_BAT3 TEPOS_BAT4 TEPOS_MOB1 TEPOS_MOB2 TEPOS_MOB5 TEPOS_MOB6 TEPOS_MOB7 TEPOS_MOB8 TEPOS_MOB9 TEPOS_MOB10 TEPOS_MOB11 TEPOS_MOB12 TEPOS_ACT2 AGRI_ALI1 AGRI_ALI2 AGRI_STR1	Les incidences sont indirectement ou directement positives. Elles impactent notamment la diminution de GES, la diminution de consommation énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air. Elles n'impliquent pas de consommation d'espaces agricoles et/ou naturels.

Catégorie d'actions	Actions concernées	Type d'incidence
	AGRI_STR2 AGRI_STR3 AGRI_BIO1 AGRI_BIO2	
Actions concrètes d'aménagement du territoire afin d'améliorer notamment la production d'EnR	TEPOS_EXE5 TEPOS_MOB3 TEPOS_MOB4 TEPOS_ENR1 TEPOS_ENR2 TEPOS_ENR3 TEPOS_ENR4 TEPOS_ENR5	Ces actions ont souvent des incidences positives directes indirectes puisqu'elles permettent le déploiement des infrastructures de production d'EnR sur le territoire. Cependant sont également les actions qui portent directement les incidences les plus négatives puisqu'elles consomment directement des espaces agricoles et/ou naturels et impactent des milieux potentiellement sensibles.

Le tableau suivant indique les effets probables notables identifiés par EPCI :

Tableau 6 : Tableau bilan des effets probables notables

Effet probable notable		Qualité et intensité	Direct / Indirect	Temporalité	Court / Moyen / Long Terme	Cumul avec d'autres impacts	Cumul avec d'autres plans, schémas ou programmes	EPCI concernée(s)
Code	Description							
EMP1	Impacts sur les eaux et les sols	Négatif majeur	Direct	Permanent	Court terme	-	Non	Toutes les EPCI
EMN1	Impacts sur la TVB	Négatif majeur	Direct	Permanent	Court terme	-	Non	Toutes les EPCI
EMN2	Impacts sur les habitats	Négatif majeur	Direct	Permanent	Court terme	-	Non	Toutes les EPCI
EMN3	Impacts sur les sites Natura 2000	Négatif majeur	Direct	Permanent	Court terme	-	Non	3CT, 3CS, 4C
EMH1	Impacts sur les activités agricoles	Négatif limité	Direct	Permanent	Court terme	EMH2	Non	Toutes les EPCI
EMH2	Impacts sur la consommation d'espaces agricoles et naturels	Négatif limité	Direct	Permanent	Court terme	-	Non	Toutes les EPCI

6. Evaluation des incidences Natura 2000

Les actions qui ont un effet potentiel négatif sur les sites Natura 2000 peuvent être classées en 3 catégories :

- L'action TEPOS EXE5 correspond à une action de réalisation d'un projet de distribution d'énergie renouvelable ;
- Les actions TEPOS MOB3 et TEPOS MOB4 correspondent à des projets d'aménagements (neufs ou existants). Ces aménagements sont de type aire de covoiturage et infrastructure pour le développement de mobilités actives ;
- Les actions TEPOS ENR1, TEPOS ENR2, TEPOS ENR3, TEPOS ENR4 et TEPOS ENR5 qui correspondent à des actions qui favorisent le développement des infrastructures de production d'énergie renouvelable.

Ainsi, l'effet notable probable que nous recensons est le suivant :

- Impacts sur les sites Natura 2000 : infrastructures de production et de distribution d'EnR et aménagements urbains.

7. Mesures prises selon la séquence ERC, critères et indicateurs liés

7.1 Mesures selon la séquence ERC

Le tableau suivant présente le bilan des effets notables probables suite à la mise en œuvre de la séquence ERC :

Tableau 7 : Tableau bilan des effets notables probables

Effet probable notable		Effet avant mesure	Résumé des mesure(s) apportée(s) en réponse	Effet résiduel
Code	Description			
EMP1	Impacts sur les eaux et les sols	Négatif majeur	Réaliser une étude d'impact en amont du projet Limiter l'imperméabilisation des sols	Neutre
EMN1	Impacts sur la TVB	Négatif majeur	Réaliser une étude d'impact en amont du projet Eviter les secteurs recensés par la TVB Préférer les secteurs déjà urbanisés ou en limite de l'urbanisation existante	Neutre
EMN2	Impacts sur les habitats	Négatif majeur	Réaliser une étude d'impact en amont du projet Eviter les secteurs d'habitats sensibles Affiner les données d'occupation du sol en amont des projets	Neutre
EMN3	Impacts sur les sites Natura 2000	Négatif majeur	Réaliser une étude d'impact en amont du projet (notice d'incidence Natura 2000) Eviter les sites Natura 2000 et secteurs en continuité écologique avec le site	Neutre
EMH1	Impacts sur les activités agricoles	Négatif limité	Réaliser une étude d'impact et une étude préalable agricole en amont du projet Impacter le moins possible la SAU Préférer les secteurs déjà urbanisés ou en limite de l'urbanisation existante	Neutre
EMH2	Impacts sur la consommation d'espaces agricoles et naturels	Négatif limité	Réaliser une étude d'impact en amont du projet Réduire au maximum la consommation d'espace des projets Préférer les secteurs déjà urbanisés ou en limite de l'urbanisation existante	Neutre

7.2 Indicateurs de suivi

Ces indicateurs permettront de vérifier l'absence d'effet négatif du plan sur l'environnement.

				Indicateur
ENJEUX	Milieu physique	Climatologie	L'atténuation et l'adaptation du territoire au changement climatique	Evolution climatique
		Géologie et pédologie	La préservation de la ressource géologique du territoire	Schéma Départemental des Carrières
			Le maintien et le développement des capacités de stockage de carbone du territoire	GIS SOL
			La lutte contre l'érosion et la pollution des sols qui constituent une ressource non renouvelable	BASIAS / BASOL / ICPE
		Ressource en eau	La préservation de la ressource en eau, richesse du territoire	SDAGE
	Milieu naturel	Zonages écologiques	Le maintien et le développement des outils de préservation de la biodiversité	Base de données INPN
		Habitats naturels	Le maintien de la mosaïque d'habitats indispensables à la diversité écologique du territoire	Autorisation de construire / d'exploiter
			Le maintien de la fonctionnalité des milieux boisés dans les massifs et leur adaptation au changement climatique	
		Fonctionnement écologique	La préservation des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques qui présentent un rôle majeur pour le territoire	SCoT / PLUi
	Milieu humain	Activités humaine	Le maintien des activités agricoles et sylvicoles, piliers des territoires ruraux	Recensement agricole / sylvicole
		Ressources énergétiques	La réduction de la consommation énergétique	PCAET
			L'augmentation de la part des EnR pour mieux maîtriser les bilans GES de la production et de l'importation de l'énergie	PCAET
		Aménagement, urbanisme, consommation d'espace	La consommation raisonnée et limitée d'espaces sylvicoles et agricoles	Occupation du sol
		Nuisances et pollutions	La préservation de la qualité de l'air	Bilans qualité de l'air
		Prévention des risques et sécurité	La protection de la population face aux risques majeurs	DDRM

